

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation pour exercer en Toute Petite Section

I. COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS DE L'EDUCATION

Les professeurs acteurs du service public d'éducation

1. Faire partager les valeurs de la république.

1.a. Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

1.b. Accompagner les enfants à devenir élèves et à s'ouvrir à l'altérité.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

2.a. Connaître les textes qui régissent la scolarité des enfants de moins de trois ans.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

3.a. Connaître les besoins spécifiques de l'enfant de deux ans.

3.b. Connaître les concepts fondamentaux du développement et de la psychologie de l'enfant de moins de trois ans.

3.c. Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

3.d. Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves.

4.a. Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

4.b. Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

4.c. Déceler les signes de mal-être en lien avec la rupture école / famille pour prévenir des situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de scolarisation.

5.a. Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

5.b. Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

6.a. Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

6.b. Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

6.c. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

6.d. Se mobiliser et prévenir les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

6.e. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

6.f. Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage. Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.

7.a. Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

7.b. Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.

8.a. Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

9.a. Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

9.b. Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

10. Coopérer au sein d'une équipe.

10.a. Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

10.b. Collaborer dans le cadre du projet d'école et du projet de scolarisation à la définition des objectifs d'apprentissage et à leur évaluation.

10.c. Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs (projet d'école et projet de scolarisation)

10.d. Participer à la mise en œuvre de projets spécifiques (PAP, PPS, PAI) en coopération avec les partenaires concernés.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.

11.a. Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

11.b. Prendre part à l'élaboration du projet d'école et au projet de scolarisation et à sa mise en œuvre.

11.c. Prendre en compte les caractéristiques de l'école, ses publics, son

environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

11.d. Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves.

12.a. Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

12.b. Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel.

12.c. Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école.

13.a. Coopérer, sur la base du projet d'école ou de scolarisation en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

13.b. Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux.

13.c. Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la construction du parcours de l'enfant.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

14.a. Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

14.b. Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

14.c. Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

II. COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P1.a. Connaître de manière approfondie ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

P1.b. Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle suivant.

P1.c. Contribuer à la mise en place de projets visant notamment des objectifs langagiers et de socialisation.

En particulier, à l'école

P1.d. Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser la continuité et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école maternelle.

P1.e. Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

P2.a. Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

P2.b. Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

P2.c. Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

P2.d. Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

P2.e. Repérer chez les élèves les difficultés à entrer dans le langage oral pour construire des séquences d'apprentissage adaptées.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P3.a. Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

P3.b. Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

P3.c. Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

P3.d. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

P3.e. Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

P3.f. Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

P3.g. Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de 2 ans, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la socialisation.

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P4.a. Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

P4.b. Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement adapté aux enfants de 2 ans.

P4.c. Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

P4.e. Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

P4.f. Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein de l'école.

P4.g. Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, en classe de TPS

P4.h. Savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

P4.i. Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

P4.j. Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

P4.k. Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, surtout dans les classes à plusieurs niveaux.

P4.l. Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective.

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

P5.a. En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

P5.b. Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences. Analyser les réponses des élèves aux sollicitations diverses.

P5.c. Communiquer aux élèves et aux parents les réussites et les progrès réalisés.